

8. perfectionnement des ressources humaines.

**RECOMMANDATION 17 (paragraphe 4.51)**

**Étant donné que les arbres en croissance rapide constituent un moyen efficace d'extraire le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, le Comité recommande que le gouvernement fédéral prenne l'initiative, à titre de stratégie intermédiaire, d'établir des programmes fédéraux-provinciaux-municipaux visant à encourager le développement des forêts sur des terres qui ne sont pas utilisées à d'autres fins.**

Réponse :

- Au cours des dernières années, les activités de science et de développement du gouvernement fédéral en matière de foresterie ont permis d'examiner le rôle des forêts canadiennes dans le contexte du réchauffement de la planète. Les résultats préliminaires d'une étude menée récemment pour Forêts Canada indiquent, sur la base de données pour 1986, que les forêts canadiennes constituent dans l'ensemble un réservoir naturel de carbone. Ceci signifie que les forêts canadiennes extraient présentement davantage de carbone de l'atmosphère durant leur croissance qu'elles n'en perdent par combustion et décomposition.
- Le gouvernement fédéral explore actuellement la possibilité de lancer un programme national de reboisement avec d'éventuels partenaires dans tout le Canada, afin de séquestrer le carbone. De plus, le gouvernement fédéral travaillera en collaboration avec des particuliers et des organisations à mettre sur pied un programme de reboisement communautaire dans les milieux urbains où les arbres peuvent réduire la demande d'énergie de pointe de 20 à 40 p. 100 simplement en faisant office de brise-vent et en fournissant de l'ombrage. Le but poursuivi consiste à encourager la plantation de 325 millions d'arbres dans les zones rurales, ainsi que dans 6 000 villes et villages ou leurs abords.

**RECOMMANDATION 18 (paragraphe 4.55)**

**Le Comité recommande au gouvernement fédéral de faire intervenir des considérations liées à l'environnement dans ses mesures d'aide étrangère et de commerce extérieur, de soutenir les programmes et les techniques qui ont des retombées favorables pour l'environnement et d'abandonner ou de modifier ceux qui ne sont pas acceptables sur ce plan.**

Réponse :

- Le gouvernement du Canada utilise plus activement les données sur l'environnement pour étudier les questions de commerce et de politique, et demande l'avis d'organismes de l'extérieur possédant de l'expérience en environnement afin de déployer nos ressources de façon à répondre aux nouveaux défis croissants.
- Les programmes et les techniques d'aide à l'étranger qui ont des retombées favorables pour l'environnement sont favorisés du fait que le développement écologique est l'une des six priorités de la Charte canadienne d'aide publique au